

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 37/2026

Objet : Tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2027

L'an deux mille vingt-six, le 26 mai à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Montalieu-Vercieu, légalement convoqué le 20 mai, s'est réuni à la salle Jouvenet sous la présidence de Monsieur Christian GIROUD, Maire.

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 27

Présents : 20

ATTAVAY Bernard, CHAUDET Florence, D'ORIO Vincent, DA CONCEICAO Maryline, DREVET Christiane, FAYARD Stéphanie, GIROUD Christian, GORCE Isabelle, JAVERLIAT Laure, LACAVE Quentin, LAROCHE Jean-Luc, LEMIRE Robert, LUTTRIN Jean-Claude, PÉJU Amaury, PELLEGRINELLI Florian, PERRAUT Sébastien, ROSSI Patrick, RUIS Frédéric, RUIZ Céline, ZABI Sabya.

Excusés ayant donné procuration : 7

BELLONVILLE Elodie à PERRAUT Sébastien, FOURNET Steve à JAVERLIAT Laure, GOZZO Barbara à GIROUD Christian, LAURET Marie Cindy à D'ORIO Vincent, POULET Maxime à LEMIRE Robert, THÉVENOT Monique à LAROCHE Jean-Luc, YOUNSI-BRUSCOLINI Virginie à LACAVE Quentin.

Soit 20 présents et 7 pouvoirs – 27 votants

Secrétaire de séance : Florence CHAUDET

Monsieur le Maire rappelle les dispositions relatives aux jurés d'assises pour l'année 2027.

Chaque année, les communes doivent procéder au tirage au sort des jurés d'assises de l'année N+1. Celui-ci doit être effectué publiquement à partir des listes électorales, et doit comprendre un nombre de noms triple de celui fixé par l'arrêté préfectoral.

L'arrêté préfectoral n° 38-2026-04-17-00002 en date du 17 avril 2026 fixe le nombre de jurés à désigner à 3 pour la commune de Montalieu-Vercieu. Il convient donc de tirer au sort 9 personnes.

Il est rappelé que les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année 2027 ne doivent pas être retenues.

Par ailleurs, l'article 258 du code de procédure pénale prévoit la dispense des fonctions de juré pour les personnes âgées de plus de 70 ans ou n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la Cour d'Assises, ou sur invocation d'un motif grave. Les personnes concernées auront la possibilité de demander, par lettre simple adressée avant le 1^{er} septembre 2026 à la Cour d'Assises de l'Isère, à bénéficier de ces dispositions.

La liste des personnes tirées au sort, dite liste préparatoire, doit être transmise à la Cour d'Assises de l'Isère avant le 15 juillet 2026.

Le tirage au sort parmi les électeurs inscrits sur la liste électorale, effectué à partir du logiciel métier JVS Mairistem, désigne les personnes suivantes :



Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le 28/05/2026

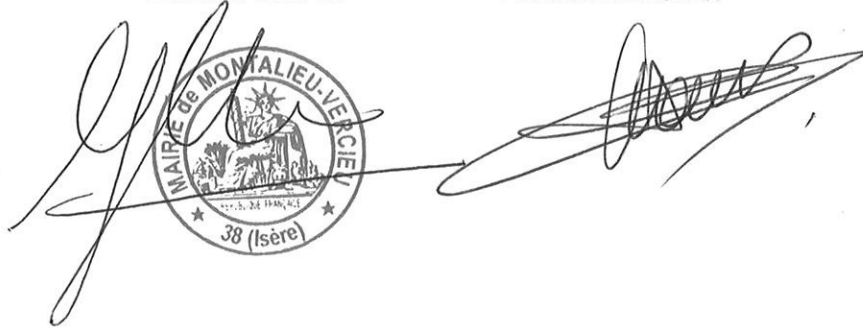
ID : 038-213802473-20260526-D2026_37-DE

Nom prénom	Date de naissance	Adresse à 38390 MONTALIEU-VERCIEU
GAUTHIER Florence	04/03/1970	6 rue de la Lhuie
AUBERT Catherine	31/08/1966	19 rue du village des pêcheurs
COCHET Christiane	08/08/1956	4 grande rue
RONDA Aurélie	04/01/1988	10 rue Centrale
PARADIS Marie	22/02/1943	6 ruelle des Peupliers
MAYEN Frédéric	28/11/1973	22 rue des Erables
REMONDAT Marine	31/01/1991	27 route de Vassieu
METRAZ-BRUNAND Michèle	01/04/1941	3 rue de la Vieille Côte
LEBOUC Nadège	28/11/1974	17 rue des Carrières

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le maire,
Christian GIROUD

Le secrétaire de séance,
Florence CHAUDET



Christian GIROUD
MAIRE de la commune de
Montalieu Vercieu (213802473)
27 mai 2026